

TRANSMIS LE 17 fév 2026
REÇU LE 17 fév 2026
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 17 fév 2026
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 17 fév 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
SG

DÉCISION N°26-030

SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE N°25CES66 – ACHAT DE FOURNITURES POUR LES ESPACES VERTS

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1°,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure adaptée de consultation organisée en vue de l'attribution de l'accord-cadre n°25CES66 portant sur l'achat de fournitures pour les espaces verts,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT l'accord-cadre à conclure avec la société ECHO-VERT,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer l'accord-cadre n°25CES66 relatif à l'achat de fournitures pour les espaces verts à la société ECHO-VERT (sise : 4 rue Traversière – 95650 PUISEUX-PONTOISE) pour un montant maximum annuel de 35 000€ HT soit 42 000€ TTC.

Article 2 – L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification, pour une durée d'un an, il sera ensuite reconduit annuellement par accord tacite pour une période totale, reconductions comprises, ne pouvant excéder 4 ans.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 3 Février 2026.

CARACTERE EXECUTOIRE
Franconville, le 17 fév 2026

Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DECISION_26_030

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-17T09-59-39.00 (MI267538836)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260203-DECISION_26_030-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision n. 26-030 relative à la signature de l'accord-cadre
n. 25CES66 - Achat de fournitures pour les espaces
verts



Date de décision :

3/02/2026

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 26.030 Echo Vert 25CES66.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 17/02/26 à 09:59

Date 17/02/26 à 09:59

Date 17/02/26 à 10:05

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie